

(N° 89.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 6 AVRIL 1897.

Rapport de la Commission de l'Industrie et du Travail, chargée d'examiner le Projet de Loi instituant un Conseil de Prud'hommes à Seraing.

*(Voir les n° 34 et 110, session de 1896-1897, de la Chambre
des Représentants.)*

Présents : MM. le Duc d'URSEL, Président ; DEVOLDER, COOREMAN,
PLISSART et SIMONIS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi instituant un Conseil de Prud'hommes à Seraing est complètement justifié par l'Exposé des motifs et le rapport de la Section centrale de la Chambre des Représentants.

Il a été voté à la Chambre le 26 mars 1897 à l'unanimité des 102 membres présents.

Votre Commission vous en propose aussi l'adoption.

Le Rapporteur,
ALFRED SIMONIS.

Le Président,
Le Duc d'URSEL.